

La FFRandonnée à l'écoute pour préparer l'après-confinement

Les précisions apportées par le Premier ministre permettent d'affiner les [recommandations](#) de la FFRandonnée pour l'après-confinement.

Le Premier Ministre a dévoilé, mardi 28 avril devant l'Assemblée Nationale, les éléments du plan de sortie de confinement de la France. Dès le lendemain une réunion pilotée par la Ministre des sports a permis de les préciser pour les activités physiques et sportives.

À ce stade, il sera possible de reprendre des activités de marche et de randonnée le 11 mai à **titre individuel** :

- en respectant les règles de distanciation physique d'environ 4m2 pour les activités en plein air,
- dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte, carte définie le 7 mai prochain par le gouvernement),
- dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km,
- en limitant le **regroupement à 10 personnes maximum**,
- sans limitation de durée de pratique,
- sans attestation.

Au-delà de ces règles générales, la FFRandonnée travaille sur les conditions de réouverture de ses clubs - définition de règles et recommandations de reprise de la pratique - encadrement - organisation des activités fédérales - dans le cadre de la doctrine sanitaire définie par sa commission médicale.

Ces éléments constitueront le plan de reprise par étapes de l'activité. Il permettra aux pratiquants, aux animateurs, aux baliseurs, aux dirigeants, aux formateurs... de bénéficier des informations nécessaires à la reprise progressive de leurs activités dans les meilleures conditions de sécurité pour eux, leurs proches et leurs concitoyens.

Ce plan de reprise sera présenté mercredi 6 mai au Bureau fédéral. Il sera ensuite diffusé très largement au sein du réseau et auprès du grand public.

Naturellement sa mise en œuvre sera conditionnée aux annonces gouvernementales et à la confirmation du déconfinement à la date du 11 mai. Il sera adapté à partir du 2 juin, pour la deuxième phase de déconfinement.

Malgré des conditions de travail complexes, la FFRandonnée est à l'écoute des pratiquants de la marche et de la randonnée en France. Elle met tout en œuvre pour répondre à l'ensemble des questions que les pratiquants se posent. Il est de sa responsabilité de leur rappeler toutes les précautions qu'impose cette crise sanitaire dans l'optique d'une reprise raisonnée et responsable de leur sport préféré. Elle les encourage à suivre tous ses conseils et recommandations régulièrement actualisés sur son site [ffrandonnee.fr](https://www.ffrandonnee.fr) et sur sa page [Facebook](#).

Communication du président de la FFRandonnée Didier Babin en date du 30 avril 2020.



Communiqué re



FFRandonnée 1er mai 2020

Publié le 01/05/2020